

Cartes de pêche 2013 de l'AAPPMA l'UPV de Vic/Seille

Aucune copie des timbres CPMA ne peut être délivrée. En cas de perte, le pêcheur doit de nouveau les acquérir.
 Une fois collés sur une carte délivrée, les timbres CPMA doivent être oblitérés par cachet ou signature du dépositaire.
 Seules les cartes de pêche acquises par Internet sur ww.cartedepêche.fr peuvent être réimprimées gratuitement.

(Utilisation obligatoire d'un support fédéral)

Produits	Description	Tarif	
Carte Personne majeure	Carte annuelle « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	CPMA	32,00 €
		FDAAPPMA	19,00 €
		AAPPMA	22,00 €
		TOTAL	73,00 €
Carte interfédérale Personne majeure CHI / EHGO / URNE	Carte réciprocaire CHI ou EHGO ou URNE*. Carte annuelle interfédérale « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Réciprocité gratuite sur les parcours des AAPPMA adhérentes au CHI et à l'EHGO. Réciprocité entre CHI/EHGO et URNE moyennant l'achat d'une vignette en supplément de 25 €. Prix unique : 89 € (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)	TOTAL	89,00 €
Carte Personne mineure	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	CPMA	1,00 €
		FDAAPPMA	6,00 €
		AAPPMA	10,00 €
		TOTAL	17,00 €
Carte Découverte	Carte annuelle « Découverte » : Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. (Pas de timbre CPMA)	CPMA	0,00 €
		FDAAPPMA	0,00 €
		AAPPMA	10,00 €
		TOTAL	10,00 €
Carte promotionnelle « Découverte Femme »	Carte annuelle « Découverte Femme ». Pêche à 1 ligne 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Prix unique : 30 € (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)	CPMA	12,00 €
		FDAAPPMA	9,00 €
		AAPPMA	9,00 €
		TOTAL	30,00 €
Carte Journalière	Carte journalière disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité.	CPMA	3,00 €
		FDAAPPMA	4,00 €
		AAPPMA	4,00 €
		TOTAL	11,00 €
Carte Hebdomadaire	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément les jours de validité. Prix unique : 30 € (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)	CPMA	12,00 €
		FDAAPPMA	8,00 €
		AAPPMA	10,00 €
		TOTAL	30,00 €
Carte Hebdomadaire pour un membre AAPPMA	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Carte de pêche sans timbre CPMA « Hebdomadaire ». Elle doit être présentée avec une carte comportant une CPMA annuelle 2013. Doit y figurer expressément les jours de validité. Prix unique : 18 € (Pas de timbre CPMA)	CPMA	0,00 €
		FDAAPPMA	8,00 €
		AAPPMA	10,00 €
		TOTAL	18,00 €
Timbre Migrateurs	Supplément d'une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours, pour la pêche du saumon et de la truite de mer sur les rivières et suivant la période où la pêche est autorisée. Seulement disponible dans les 14 départements où la pêche du saumon et de la truite de mer est autorisée. Lors de l'acquisition du timbre est remis une enveloppe "Assortiment déclaratif de capture". (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	CPMA	30,00 €
		TOTAL	30,00 €
Carte Amateur aux Engins et aux Filets	Carte annuelle par licence amateur aux engins sur le lot de pêche concerné. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	CPMA	32,00 €
		FDAAPPMA	X
		ADAPAEF	X
		TOTAL	

CHI : Club Halieutique Interdépartemental

EHGO : Entente Halieutique du Grand Ouest

URNE : Union Réciprocaire du Nord Est